



Vente d'1 terrain sans l'accord d'un héritier

Par **reagaton**, le **11/03/2009** à **13:58**

2 cousins ont hérité d'un même terrain constructible

le 1er héritier possède les 2/3 dudit terrain

le 2ème héritier possède le 1/3 dudit terrain

le 1er a mis en vente ce terrain dans une agence immobilière, sans en informer, ni obtenir l'accord de vente du 2 ème héritier

quels sont les recours, et droits du 2 ème héritier

Par **chaber**, le **11/03/2009** à **14:40**

Bonjour,

Dans un 1er temps, il eût fallu que l'agence immobilière ai l'accord du second héritier.

S'il y a compromis de vente qui va signer s'il n'a pas donné procuration?

De même chez le notaire